

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de la réunion des membres du bureau Du 10 décembre 2020 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille vingt, le dix décembre les Membres du Bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le 04 décembre se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Michel MOUTTE, Président

PRESENTS : MOUTTE MICHEL, MACHIO JEAN-PIERRE, PONCET JEAN-LOUIS, MARTY PHILIPPE, JOUBERT LAURENT, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, MONNET CHRISTOPHE, HAUBER ISABELLE

ABSENTS : HUMBERT ROGER

SECRETAIRE DE SEANCE : MASCHIO JEAN-PIERRE

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention amélioration pastorale
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A) Subventions :

Le Président remercie les membres du Conseil Syndical pour leur présence et expose ce qui suit :

1) A la suite de la réunion de travail du 28/09/2020, les analyses d'eau des captages ont été réalisées en octobre et les résultats sont les suivants :

- Captage de Péas Haut (Captage à réaliser) : Eau de bonne qualité ;
- Captage de Péas Bas : Eau nettement non conforme ;
- Captage du Bosquet : Eau de qualité correcte ;
- Captage de l'Ouragan : Eau non conforme, mais de peu ;
- Captage du Sommet Bucher prévu pour la nouvelle cabane sur parcelle L272 : Eau de qualité correcte.

2) Des visites ont été faites en octobre sur les cabanes de l'Alpage de Chalvet par JP Maschio (voir son rapport) puis à nouveau par JP Maschio et Michel Moutte sur les cabanes de l'Ouragan et de Chalvet vu leur mauvais état.

3) Un état des lieux a été fait entre Aurélie Pizzanelli et JP Maschio pour cet alpage (voir son CR).

4) Michel Moutte a eu des contacts téléphoniques avec Aurélie Pizzanelli pour Chalvet puis avec Marie José Allemand pour Péas pour faire le point sur les améliorations souhaitables.

5) Michel Moutte a eu également des contacts avec Simon Vieux, Ingénieur pastoraliste du CERPAM qui lui a confirmé que certains travaux de rénovation sur les alpages pourraient faire l'objet de subvention à hauteur de 50% par le département.

Compte tenu de ce qui précède, et de la situation financière de l'AFP, qui n'a pas procédé ces dernières années à des travaux ou investissements importants, le Président a fait établir des

devis des travaux qui sont à réaliser et dont certains ne peuvent être différés pour un minimum de confort et le bien-être des bergers. Il propose donc au bureau syndical deux listes qui feront l'objet de deux dossiers de subvention

A-1) Travaux urgents présentés au département pour subvention (sur la base premier arrivé , premier servi) avec décision par la commission en charge en début d'année, ce qui permettrait leur réalisation avant l'estive 2021, compte tenu du budget de l'AFP.

A-2) Travaux moins urgents mais d'un montant unitaire conséquent seront présentés à la Région, sur la base d'un financement prévisionnel de 75% par la Région et l'Europe et 25% pour l'AFP en fin d'année, début 2021 -dès que le formulaire sera en ligne-,mais pour une décision qui n'interviendra pas avant septembre 2021 et donc des travaux à réaliser en 2022.

Un certain nombre de précisions, sur l'urgence et la nature des travaux, sont apportés puis les membres du bureau présents prennent connaissance des deux dossiers. Il est évident que si certains postes n'étaient pas subventionnés, seuls les travaux de toute première urgence comme la remise en état des cabanes de Chalvet et de l'Ouragan, ainsi que la reprise du captage de Péas Bas seraient réalisés en 2021.

Les membres du bureau confirment à l'unanimité leur accord sur cette approche et valident les montants des dossiers de subvention préparés.

B) Questions diverses :

1) Débroussaillage :

Le Président indique que la commune de Château Ville Vieille bénéficie d'un programme de subvention par l'Europe pour l'ouverture des milieux -projet FAEDER -et que c'est la zone de Chalvet qui avait été retenue entre les divers acteurs dont l'AFP en mai 2019. Ce projet qui sera réalisé en 2021 prévoit une part de financement à charge de la Commune de 11.000 € . Ces travaux bénéficiant à 100% à l'AFP (coupe des chablis au Pinet et élagage des arbres dans le secteur du Villard), accord verbal avait été donné pour prise en charge dans le budget de l'AFP de cette somme.

Les membres du bureau confirment à l'unanimité leur accord et valident la prise en charge par le budget de l'AFP de ces 11 000 €.

2) Agrandissement 2021 de l'AFP :

Le Président informe le bureau que le prochain Conseil Municipal se prononcera sur le projet d'agrandissement du périmètre de l'AFP, comme cela avait été décidé lors de la réunion de travail du 28/09/2020. Cet agrandissement portera sur la Section N du Sommet Bucher et aussi sur la zone du Bosquet qui ne faisait pas partie de l'AFP malgré la présence de la cabane pastorale. Ces deux secteurs représentent très exactement les 7% autorisés.

Pour mémoire Christine Lantz a calculé que le loyer payé à la Commune par l'AFP sera à majorer de 3 à 4 €/ ha pour compenser le montant de la Convention Pastorale payé par le GAEC Les Cordeliers pour la section N quand le processus d'agrandissement 2021 sera finalisé.

La prochaine étape dans le processus règlementaire de cet agrandissement sera sa validation par une AG de l'AFP mais qui ne peut être aujourd'hui programmée a cause de la situation sanitaire.

Mr CLAVEL a confirmé oralement, lors de sa visite du 28 Octobre son accord pour signer une convention avec l'AFP pour remplacer celle en vigueur avec la Commune mais celle-ci sera à soumettre à l'avis de l'ONF car la zone est soumise majoritairement au régime forestier.

Cette nouvelle convention inclura aussi la zone de Gambarel de l'AFP et qui a été calculée à 36 ha pâturables lors de la réunion du 28 /10 avec le CERPAM.

3) Projet de Cabane Pastorale du Sommet Bucher :

Les membres du bureau ont validé les plans de l'APS de l'architecte Laurent Escanez , suite à divers échanges de mails ces dernières semaines. Nous sommes maintenant en attente de son devis estimatif.

Le Maire confirme que ce projet foncier sera supporté par la Commune qui détient la totalité des biens immobiliers gérés par l'AFP, d' autant plus que la Commune peut récupérer la TVA .

Les membres du bureau confirment à l'unanimité leur accord sur ce principe.

Le Vice Président soulève l'intérêt que pourrait avoir la prise en charge par la Commune de certains travaux décidés en amont pour la récupération de la TVA . Ce point sera vérifié par la Commune pour les travaux soumis à demande de subvention par la Région.

4) Zone derrière le Pied La Casse à Ville Vieille : Celle - ci fait partie du périmètre de l'AFP et correspondait aux pâturages de printemps et d'automne pour les éleveurs du village . Sa pâture réduirait un peu la fermeture du milieu .Éric Sibille serait d'accord pour la faire pâturer au printemps s'il en avait l'autorisation de l'AFP. Bien évidemment la zone du bois brûlé pour la partie qui n'est pas incluse dans l'alpage de Chalvet reste non pâturable suivant instructions de la DDT.

Les membres du bureau donnent leur accord sur cette pâture par Éric Sibille , sur la base d'une autorisation à renouveler chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé , le Président lève la séance à 21 h 15.

Le Président
Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE